



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **cinquième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2011 2012, tenue le 26 avril 2012 à 12 h 30 en la salle D-R200 du Pavillon Athanase-David.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d’assemblée
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Informations
4. Le point sur la grève étudiante
5. Dénonciation de la brutalité policière
6. Abolition des frais d’inscription des étudiantes, étudiants au congrès de l’ACFAS
7. Divers

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	Francine Gagnon-Bourget
	Danse	
	École de design	Alessandro Colizzi Louis-Charles Lasnier Céline Poisson
	Études littéraires	Sylvain Brehm Antonio Dominguez Leiva Geneviève Lafrance Alexis Lussier
Communication	Histoire de l’art	Pierre-Édouard Latouche
	Musique	
	École supérieure de théâtre	
Science politique et droit	Comm. sociale et publique	Nathalie Lafranchise Oumar Kane Charles Perraton
	École des médias	André Breton
	École de langues	Emily Rosales
Science politique et droit	Science politique	Mark-David Mandel Nancy Thede
	Science juridique	Martin Gallié Gaël Gidrol-Mistral Anne Saris
Sciences	Chimie	Livain Breau Daniel Chapdelaine
	Informatique	Jean Privat Timothy Walsch
	Kinanthropologie	Jean P. Boucher
	Mathématiques	Christophe Hohlweg
	Sciences biologiques	Wanda Smoragiewicz
	Sciences de la terre et de l’atm.	
Sciences de l’éducation	Didactique des langues	Anila Fejzo
	Éduc. et form. spécialisées	Marie-Louise Lefebvre
	Éducation et pédagogie	Thomas Berryman Martin Riopel
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Éric Weiss-Altaner
	Finance	Jean-Yves Filbien Inès Gargouri
	Management et tech.	Skander Ben Abdallah Olivier Germain
		Yvan Petit

Syndicat des professeurs et professeures de l’Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

Sc. humaines	Marketing	Harold Boeck Ahlem Hajjem
	Organisation et ress. hum.	Frédéric Gilbert Marie-Ève Lapalme
	Sciences comptables	Guy Villeneuve
	Sc. économique	Yvon Fauvel Pierre Lasserre
	Stratégie, resp. sociale et environnementale	
	Géographie	Yves Baudoin Catherine Trudelle
	Histoire	Piroska Nagy
	Linguistique	Thomas Leu
	Philosophie	Christian St-Germain
	Psychologie	André Achim Ghassan El-Baalbaki Maryvone Merri Marie-Hélène Verroneau
	Sciences des religions	Guy Ménard
	Sexologie	Dominic Beaulieu-Prévost Natacha Godbout Julie Lavigne
	Sociologie	Sid Ahmed Soussi Guillaume Dufour Paul Eid
		Elsa Galerand
	Travail social	Louis Gaudreau

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	1 ^{er} vice-président	Michel Laporte
	2 ^e vice-président	Louis Martin
	3 ^e vice-président	Jean-Marie Lafortune
	Secrétaire	Pierre Lebuis
	Trésorier	Mario Houde
	Conseiller FP-CSN	Alain Brouillard

Représentantes, représentants de faculté

Arts	Rémi Bachand
Communication	
Science politique et droit	
Sciences	Olga Navarro-Flores
Sciences de l'éducation	
Sciences de la gestion	
Sciences humaines	

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et med. Design	Monique Richard Borkur Bergmann
		Anne-Marie Broudehoux
	Études littéraires	Anne Elaine Cliche Véronique Cnockaert
		Martine Delvaux Michel Lacroix
	Histoire de l'art	Thérèse St-Gelais
Communication	Comm. sociale et pub.	Christian Agbobli Maude Bonenfant Gaby Hsab

	Médias	Serge Proulx
Science politique et droit	Sciences juridiques	Rachel Cox Pierre Robert
Sciences	Mathématiques	François Bergeron Fabienne Venant
	Sc. de la terre et de l'atmosphère	Gilles Couture
Sc. de la gestion	Finance	Diego Amaya Jean-Pierre Gueyie Alexandre Roch
	Organisation et ress. hum.	Francisco Villanueva
	Management et tech.	Jocelyn Desroches
	Sciences comptables	Guy Cucumel
Sciences humaines	Sciences économiques	Alessandro Barattieri
	Histoire	Janick Auberger John Drendel Julia Poyet
	Philosophie	Vincent Guillin Dario Perinetti
	Sociologie	Élizabeth Abergel Shirley Roy Magali Uhl
	Travail social	Michèle Charpentier Marie-Chantal Doucet Annie Gusew Suzanne Mongeau Maria Nengeh Mensah

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition de Jean P. Boucher, appuyée par Rémi Bachand, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition du Comité exécutif, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Informations

La présidente remercie Michel Laporte qui, bien qu'en retraite graduelle, a accepté de reprendre à plein temps ses fonctions de 1^{er} vice-président au SPUQ.

La présidente annonce qu'elle sera en sabbatique en 2012-2013 et démissionnera de son poste de présidente en août prochain; le 3^e vice-président a accepté de terminer son mandat à titre de président.

Le 1^{er} vice-président, Michel Laporte, explique que, dans le cadre de la préparation du plan de travail, le préambule doit uniquement servir à énoncer les modifications significatives apportées au plan de travail de l'année écoulée, c'est-à-dire celles qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation. Il ne s'agit donc pas de dresser un bilan des réalisations.

Le secrétaire, Pierre Lebuis, présente l'information sur la marche du 1^{er} mai : le départ se fera au Parc Molson sur la rue Beaubien. Les professeures,

professeurs sont invités à y participer en marchant derrière la bannière du SPUQ.

4. Le point sur la grève étudiante

La présidente signale le document placé dans le dossier où sont indiquées les actions du SPUQ en lien avec la grève étudiante. Sans entrer dans le détail, elle indique les principales catégories d'actions : adoption de résolutions, publication d'encarts dans *Le Devoir*, participation à des manifestations, diffusions de textes (Communiqués, *SPUQ-Info*, etc.), rencontres avec divers groupes à l'interne et à l'externe, conférence de presse, etc. Au cours des dernières heures, s'est tenue une conférence de presse de trois organisations syndicales de professeurs du collégial et de l'université (FEC-CSQ, FNEEQ-CSN et FQPPU) pour dénoncer l'attitude de la ministre Beauchamp dans le dossier de la grève étudiante qui, au lieu de négocier de bonne foi, encourage le recours aux injonctions et la judiciarisation du conflit.

La présidente signale aussi que diverses propositions du Comité exécutif sont soumises au Conseil syndical. L'intention étant, au cours de la présente réunion, de faire le point sur la grève étudiante et d'envisager des actions possibles du corps professoral, ces propositions serviront de base à la discussion; selon les procédures habituelles, elles pourront être amendées et d'autres propositions pourront être amenées en séance.

Le secrétaire du SPUQ, Pierre Lebus, donne un aperçu des autres documents versés dans le dossier de la réunion en appui aux résolutions qui sont soumises au Conseil syndical.

Le 3^e vice-président, Jean-Marie Lafortune, précise certains aspects des démarches entreprises par le SPUQ en lien avec la grève étudiante, notamment au plan des rencontres avec les directions de département et les réunions de concertation avec nos représentants dans les instances de l'UQAM. Il dit quelques mots sur ce qui s'est passé dans ces instances, particulièrement en ce qui concerne l'attitude de la direction.

Sur la question de la validation de la session, , conseiller au SPUQ, présente les éléments clés du courriel envoyé par le SPUQ aux directions de département. Dans le cadre de la réunion du Comité des relations de travail, l'administration a présenté quelques pistes :

- l'UQAM va défrayer les coûts additionnels pour les frais liés au désistement de participation à des congrès ou de vacances, dans le cas d'une difficulté à concilier ces activités;
- l'impossibilité réelle et constatée de reprendre une activité d'enseignement n'entraînera pas de dette de cours pour la portion non effectuée;
- tout collègue venant dans ce cas « terminer » un tel cours serait rétribué proportionnellement par une somme versée dans son fonds « C »;
- Session d'été : un cours inscrit à la session d'été 2012 relève du « prochain » plan de travail et ne sera donc pas comptabilisé dans la tâche d'enseignement s'il devait être annulé.

APPUI DU SPUQ AU MOUVEMENT ÉTUDIANT (26 AVRIL 2012)

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU les résolutions adoptées par le Conseil syndical s'opposant à la hausse des frais de scolarité et appuyant la mobilisation étudiante dans la lutte contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement (10CS603, le 9 décembre 2010; 11CS609, le 6 avril 2011; 11CS617, le 9 novembre 2011; 12CS626, le 7 mars 2012);

ATTENDU l'attitude de la direction de l'UQAM à l'égard des revendications du mouvement étudiant, notamment en se dissociant de la résolution de la Commission des études quand elle a pris « position contre la hausse des droits de scolarité telle que

décritée par le gouvernement » (8 novembre 2011 – résolution 2011-CE-11864) et en obtenant de la Cour supérieure une ordonnance d’injonction provisoire à l’encontre des associations étudiantes facultaires (4 avril 2012) et une ordonnance de sauvegarde de cette injonction (19 avril 2012) jusqu’au 8 juin 2012;

- ATTENDU l’accueil favorable par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) des « mesures supplémentaires annoncées par les ministres Bachand et Beauchamp pour assurer l’accessibilité aux études postsecondaires » et son accord avec le fait que le coût de ces mesures, soit 21 M\$, « sera puisé à même le Plan de financement des universités québécoises », acceptant donc de « faire un effort supplémentaire pour compenser cet impact » sur le budget des universités (communiqué de la CREPUQ du 5 avril 2012, « Les universités québécoises saluent les mesures supplémentaires d’accessibilité aux études postsecondaires »);
- ATTENDU les propos tenus par la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport et par le premier ministre du Québec tout au long de la grève étudiante, dénigrant le mouvement étudiant, refusant de s’engager dans un dialogue susceptible de résoudre le conflit qui l’oppose au mouvement étudiant sur la hausse des frais de scolarité et encourageant le recours aux injonctions pour forcer un retour en classe;
- ATTENDU la décision de la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport d’exclure la Coalition large pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), provoquant la rupture des négociations en cours;
- ATTENDU le mépris affiché par le premier ministre en réaction à la manifestation étudiante lors de la tenue du Salon Plan Nord au Palais des Congrès de Montréal le 20 avril 2012, et ce, tant à l’endroit des étudiantes, étudiants que des personnes œuvrant dans le Grand Nord;
- ATTENDU le communiqué de presse dans lequel la Fédération québécoise des professeures et professeurs d’université (FQPPU) et les syndicats de professeures, professeurs de l’Université de Montréal (SGPUM), de l’Université du Québec à Montréal (SPUQ) et de l’Université du Québec en Outaouais (SPUQO) « dénoncent la judiciarisation du conflit étudiant » (19 avril 2012);
- ATTENDU la déclaration des professeures et professeurs d’université appuyée par huit syndicats, dont le SPUQ, parue dans le journal *Le Devoir* dans son édition des 21 et 22 avril 2012;
- ATTENDU le communiqué de presse conjoint de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d’université (FQPPU) sur les négociations avec les associations étudiantes (26 avril 2012);

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- RÉITÈRE sa solidarité à l’égard des associations étudiantes de l’UQAM et du Québec dans la poursuite de leur lutte et de leurs actions contre la hausse des frais de scolarité et sa demande au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à la hausse des frais de scolarité;
- FÉLICITE le mouvement étudiant pour la détermination qu’il démontre dans le conflit l’opposant au gouvernement pour forcer un débat fondamental sur le rôle de l’éducation supérieure dans la société québécoise;

- DÉNONCE** la judiciarisation du conflit étudiant qui a pour effet d’annihiler les décisions prises démocratiquement et de créer, dans les établissements, un climat de tension et de violence incompatible avec les exigences d’une relation pédagogique normale entre les étudiantes, étudiants et les professeurs, professeurs;
- DÉNONCE** à cet effet l’attitude de la direction de l’UQAM pour son refus d’appuyer les revendications étudiantes et pour son recours à des injonctions en vue de limiter le pouvoir d’action des associations étudiantes au sein de l’université;
- BLÂME** la CREPUQ et la direction de l’UQAM pour avoir endossé les stratégies gouvernementales d’affrontement avec le mouvement étudiant et de financement des mesures supplémentaires annoncées par les ministres Bachand et Beauchamp à même le Plan de financement des universités québécoises;
- CONDAMNE** la ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, pour sa gestion pitoyable du dossier des revendications étudiantes et ses tentatives répétées pour diviser et discréditer le mouvement étudiant;
- CONDAMNE** le premier ministre du Québec, Jean Charest, pour ses propos méprisants et son attitude arrogante à l’égard du mouvement étudiant et des personnes et groupes qui l’ont appuyé, ainsi que des personnes œuvrant dans le Grand Nord;
- INVITE** l’Assemblée nationale du Québec à convoquer un vaste débat démocratique sous la forme d’États généraux sur l’université québécoise.

Ajout en séance (par le Comité exécutif)

- ATTENDU** qu’à la demande du recteur Claude Corbo, le Conseil d’administration de l’UQAM a refusé, lors de sa réunion du 24 avril 2012, de se prononcer sur une résolution soumise par l’Intersyndicale (Syndicat des chargées, chargés de cours de l’UQAM – SCCUQ; Syndicat des employées, employés de l’UQAM – SEUQAM; Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l’UQAM – SÉTUE; Syndicat des professeurs et des professeurs de l’UQAM – SPUQ), visant une sortie de crise, à l’effet d’enjoindre le premier ministre du Québec d’annuler la hausse prévue pour la rentrée universitaire de septembre 2012, de discuter directement avec l’ensemble des associations et fédérations étudiantes concernées et de tenir dans les plus brefs délais des États généraux sur l’Université;

Amendement

Il est proposé par Mark-David Mandel, appuyé par François Gendron, de modifier le sixième énoncé ainsi :

- EXIGE** la démission de la ministre [...]

Vote sur l’amendement
Pour : 23
Contre : 28

Rejeté à la majorité

12CS629 APPUI DU SPUQ AU MOUVEMENT ÉTUDIANT (26 AVRIL 2012)

- ATTENDU** les résolutions adoptées par le Conseil syndical s’opposant à la hausse des frais de scolarité et appuyant la mobilisation étudiante dans la lutte contre la hausse des frais de scolarité décrétée par le gouvernement (10CS603, le 9 décembre 2010;

11CS609, le 6 avril 2011; 11CS617, le 9 novembre 2011; 12CS626, le 7 mars 2012);

- ATTENDU l'attitude de la direction de l'UQAM à l'égard des revendications du mouvement étudiant, notamment en se dissociant de la résolution de la Commission des études quand elle a pris « position contre la hausse des droits de scolarité telle que décrétée par le gouvernement » (8 novembre 2011 – résolution 2011-CE-11864) et en obtenant de la Cour supérieure une ordonnance d'injonction provisoire à l'encontre des associations étudiantes facultaires (4 avril 2012) et une ordonnance de sauvegarde de cette injonction (19 avril 2012) jusqu'au 8 juin 2012;
- ATTENDU l'accueil favorable par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) des « mesures supplémentaires annoncées par les ministres Bachand et Beauchamp pour assurer l'accessibilité aux études postsecondaires » et son accord avec le fait que le coût de ces mesures, soit 21 M\$, « sera puisé à même le Plan de financement des universités québécoises », acceptant donc de « faire un effort supplémentaire pour compenser cet impact » sur le budget des universités (communiqué de la CREPUQ du 5 avril 2012, « Les universités québécoises saluent les mesures supplémentaires d'accessibilité aux études postsecondaires »);
- ATTENDU les propos tenus par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et par le premier ministre du Québec tout au long de la grève étudiante, dénigrant le mouvement étudiant, refusant de s'engager dans un dialogue susceptible de résoudre le conflit qui l'oppose au mouvement étudiant sur la hausse des frais de scolarité et encourageant le recours aux injonctions pour forcer un retour en classe;
- ATTENDU la décision de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'exclure la Coalition large pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), provoquant la rupture des négociations en cours;
- ATTENDU le mépris affiché par le premier ministre en réaction à la manifestation étudiante lors de la tenue du Salon Plan Nord au Palais des Congrès de Montréal le 20 avril 2012, et ce, tant à l'endroit des étudiantes, étudiants que des personnes œuvrant dans le Grand Nord;
- ATTENDU le communiqué de presse dans lequel la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et les syndicats de professeures, professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM), de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ) et de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) « dénoncent la judiciarisation du conflit étudiant » (19 avril 2012);
- ATTENDU la déclaration des professeures et professeurs d'université appuyée par huit syndicats, dont le SPUQ, parue dans le journal *Le Devoir* dans son édition des 21 et 22 avril 2012;
- ATTENDU qu'à la demande du recteur Claude Corbo, le Conseil d'administration de l'UQAM a refusé, lors de sa réunion du 24 avril 2012, de se prononcer sur une résolution soumise par l'Intersyndicale (Syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQAM – SCCUQ; Syndicat des employées, employés de l'UQAM – SEUQAM; Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM – SÉTUE; Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQAM – SPUQ), visant une sortie de crise, à l'effet d'enjoindre le premier ministre du Québec d'annuler la hausse prévue pour la rentrée universitaire de septembre 2012, de discuter directement avec l'ensemble des associations et

fédérations étudiantes concernées et de tenir dans les plus brefs délais des États généraux sur l'Université;

ATTENDU le communiqué de presse conjoint de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) sur les négociations avec les associations étudiantes (26 avril 2012);

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

RÉITÈRE sa solidarité à l'égard des associations étudiantes de l'UQAM et du Québec dans la poursuite de leur lutte et de leurs actions contre la hausse des frais de scolarité et sa demande au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à la hausse des frais de scolarité;

FÉLICITE le mouvement étudiant pour la détermination qu'il démontre dans le conflit l'opposant au gouvernement pour forcer un débat fondamental sur le rôle de l'éducation supérieure dans la société québécoise;

DÉNONCE la judiciarisation du conflit étudiant qui a pour effet d'annihiler les décisions prises démocratiquement et de créer, dans les établissements, un climat de tension et de violence incompatible avec les exigences d'une relation pédagogique normale entre les étudiantes, étudiants et les professeures, professeurs;

DÉNONCE à cet effet l'attitude de la direction de l'UQAM pour son refus d'appuyer les revendications étudiantes et pour son recours à des injonctions en vue de limiter le pouvoir d'action des associations étudiantes au sein de l'université;

BLÂME la CREPUQ et la direction de l'UQAM pour avoir endossé les stratégies gouvernementales d'affrontement avec le mouvement étudiant et de financement des mesures supplémentaires annoncées par les ministres Bachand et Beauchamp à même le Plan de financement des universités québécoises;

CONDAMNE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, pour sa gestion pitoyable du dossier des revendications étudiantes et ses tentatives répétées pour diviser et discréditer le mouvement étudiant;

CONDAMNE le premier ministre du Québec, Jean Charest, pour ses propos méprisants et son attitude arrogante à l'égard du mouvement étudiant et des personnes et groupes qui l'ont appuyé, ainsi que des personnes œuvrant dans le Grand Nord;

INVITE l'Assemblée nationale du Québec à convoquer un vaste débat démocratique sous la forme d'États généraux sur l'université québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avec l'accord de l'assemblée, le président propose de passer au point suivant qui est en lien avec la proposition adoptée. Par la suite, il est convenu de revenir au présent point pour examiner d'autres propositions.

5. Dénonciation de la brutalité policière

Pour limiter le temps de la présentation de la situation, le secrétaire signale que la lecture des attendus de la proposition sert à mettre en contexte les principaux éléments qui ont conduit le Comité exécutif à préparer un projet

de résolution pour dénoncer la brutalité policière depuis le début de la grève étudiante.

DÉNONCIATION DE LA BRUTALITÉ POLICIÈRE

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU la position du SPUQ d'appui à la grève étudiante et aux manifestations étudiantes régionales et nationales contre la hausse des frais de scolarité;
- ATTENDU l'invitation du SPUQ à participer à ces manifestations régionales et nationales;
- ATTENDU la manifestation du 20 avril 2012 au Palais des congrès de Montréal qui réunissait entre autres les différents membres de la communauté universitaire (étudiantes, étudiants, professeures, professeurs et maîtres de langue, chargées, chargés de cours) ainsi que des manifestants appartenant à une diversité de groupes et d'associations;
- ATTENDU l'attitude inacceptable de la police de Montréal qui n'a pas donné aux manifestants le temps de dispersion nécessaire après l'annonce de l'illégalité de cette manifestation et qui a agressé violemment et sans discernement les manifestants encore en place;
- ATTENDU que plusieurs membres du corps enseignant, de même que des étudiantes, étudiants et autres manifestants ont été brutalement molestés et même blessés;
- ATTENDU l'inacceptable violence et les agressions commises par le corps policier sur la communauté universitaire (corps professoral et étudiantes, étudiants) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO);
- ATTENDU le comportement du Service de police de la Ville de Montréal lors des manifestations récentes des 24 et 25 avril 2012;
- ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil fédéral de la FQPPU, le 10 février 2012, qui « demande instamment au ministre de la Sécurité publique du Québec de faire respecter les droits civils en exigeant des corps policiers qu'ils renoncent à l'usage excessif de la force, dans le cadre des manifestations étudiantes en réaction à la hausse des frais de scolarité »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉNONCE la présence répétée des corps policiers sur les campus des collèges et des universités;
- CONDAMNE le recteur pour son appel aux corps policiers sur le campus de l'UQAM;
- DÉNONCE le recours aux corps policiers par le gouvernement pour contrer les moyens de pression du mouvement étudiant et chercher à endiguer ses libertés d'expression et de manifestation, au lieu d'entreprendre un dialogue sur les revendications légitimes des étudiantes, étudiants;
- CONDAMNE l'usage de la force par les corps policiers, les arrestations de masse et la brutalité gratuite qu'ont manifestée plusieurs policiers dans l'exercice de leurs fonctions;
- EXPRIME son total soutien et sa solidarité à l'endroit des collègues et des étudiantes, étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

DEMANDE au gouvernement de donner des directives aux corps policiers pour que cesse la violence sur les étudiantes, étudiants et les personnes qui leur donnent leur appui.

Amendement

Il est proposé par Alexis Lussier, appuyé par Alessandro Colizzi, d'ajouter un nouvel élément après le quatrième élément :

CONDAMNE la dérive autoritaire et la criminalisation de la contestation citoyenne lors des manifestations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Amendement

Il est proposé par Pierre Robert, appuyé par André Achim, de modifier le quatrième énoncé du projet de résolution ainsi :

CONDAMNE l'usage de la force excessive et disproportionnée par les policiers, les arrestations de masse et la brutalité gratuite et le manque de discernement manifestés par plusieurs policiers dans l'exercice de leurs fonctions;

Le Comité exécutif accepte d'intégrer la proposition de Pierre Robert comme quatrième énoncé de la proposition.

Le vote est demandé

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
(1 contre)

12CS630 DÉNONCIATION DE LA BRUTALITÉ POLICIÈRE

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la position du SPUQ d'appui à la grève étudiante et aux manifestations étudiantes régionales et nationales contre la hausse des frais de scolarité;

ATTENDU l'invitation du SPUQ à participer à ces manifestations régionales et nationales;

ATTENDU la manifestation du 20 avril 2012 au Palais des congrès de Montréal qui réunissait entre autres les différents membres de la communauté universitaire (étudiantes, étudiants, professeures, professeurs et maîtres de langue, chargées, chargés de cours) ainsi que des manifestants appartenant à une diversité de groupes et d'associations;

ATTENDU l'attitude inacceptable de la police de Montréal qui n'a pas donné aux manifestants le temps de dispersion nécessaire après l'annonce de l'illégalité de cette manifestation et qui a agressé violemment et sans discernement les manifestants encore en place;

ATTENDU que plusieurs membres du corps enseignant, de même que des étudiantes, étudiants et autres manifestants ont été brutalement molestés et même blessés;

ATTENDU l'inacceptable violence et les agressions commises par le corps policier sur la communauté universitaire (corps professoral et étudiantes, étudiants) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

ATTENDU le comportement du Service de police de la Ville de Montréal lors des manifestations récentes des 24 et 25 avril 2012;

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil fédéral de la FQPPU, le 10 février 2012, qui « demande instamment au ministre de la Sécurité publique du Québec de faire respecter les droits civils en exigeant des corps policiers qu'ils renoncent à l'usage excessif de la force, dans le cadre des manifestations étudiantes en réaction à la hausse des frais de scolarité »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE la présence répétée des corps policiers sur les campus des collèges et des universités;

CONDAMNE le recteur pour son appel aux corps policiers sur le campus de l'UQAM;

DÉNONCE le recours aux corps policiers par le gouvernement pour contrer les moyens de pression du mouvement étudiant et chercher à endiguer ses libertés d'expression et de manifestation, au lieu d'entreprendre un dialogue sur les revendications légitimes des étudiantes, étudiants;

CONDAMNE l'usage de la force excessive et disproportionnée par les policiers, les arrestations de masse ainsi que la brutalité gratuite et le manque de discernement manifestés par plusieurs policiers dans l'exercice de leurs fonctions;

CONDAMNE la dérive autoritaire qui vise à la criminalisation de la contestation citoyenne lors des manifestations;

EXPRIME son total soutien et sa solidarité à l'endroit des collègues et des étudiantes, étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (UQO);

DEMANDE au gouvernement de donner des directives aux corps policiers pour que cesse la violence sur les étudiantes, étudiants et les personnes qui leur donnent leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Le point sur la grève étudiante (suite)

L'assemblée revient au point 4 pour disposer des autres résolutions. Après discussion sur divers moyens d'action à envisager, impliquant les professeures, professeurs d'université en appui aux étudiantes et étudiants, l'organisation d'une manifestation publique est proposée.

12CS631 APPUI AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS : ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE DES SYNDICATS DE PROFESSEURES, PROFESSEURS

Sur proposition de Sid Ahmed Soussi, appuyée par Elsa Galerand,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE l'organisation, dans les plus brefs délais, d'une conférence de presse suivie d'une manifestation publique appelant tous les syndicats de professeures, professeurs et les différentes centrales syndicales au Québec en solidarité avec le mouvement étudiant dans son ensemble pour :

- demander un moratoire sur la question des droits de scolarité;
- réclamer des états généraux sur l'université québécoise;
- exiger la fin de la brutalité policière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente introduit la proposition suivante qui propose d'exprimer la solidarité du SPUQ avec les étudiantes et étudiants chiliens qui sont en grève depuis plus d'un an pour réclamer la gratuité scolaire.

APPUI AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CHILIENS

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la position du SPUQ d'appui à la grève étudiante et favorable à l'instauration de la gratuité scolaire (12CS626, le 7 mars 2012);

ATTENDU l'importante mobilisation des étudiantes et des étudiants chiliens pour une instauration de la gratuité scolaire;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

EXPRIME son amicale solidarité aux étudiantes et étudiants chiliens qui manifestent actuellement, et ce, depuis un an pour une gratuité scolaire.

Sans remettre en question le bien-fondé de cette proposition, la discussion porte sur le terme à utiliser pour qualifier l'expression de la solidarité du SPUQ. Le Comité exécutif accepte de remplacer le terme « amicale » par « entière ».

12CS632 APPUI AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS CHILIENS

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la position du SPUQ d'appui à la grève étudiante et favorable à l'instauration de la gratuité scolaire (12CS626, le 7 mars 2012);

ATTENDU l'importante mobilisation des étudiantes et des étudiants chiliens pour une instauration de la gratuité scolaire;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

EXPRIME son entière solidarité aux étudiantes et étudiants chiliens qui manifestent actuellement, et ce, depuis un an pour une gratuité scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Abolition des frais d'inscription des étudiantes et étudiants aux congrès de l'ACFAS

La présidente explique le sens de la proposition qui est présentée. Dans le contexte du débat sur la gratuité scolaire, il est envisagé d'entreprendre des démarches auprès de divers groupes, associations et organisations pour abolir les frais d'inscription des étudiantes, étudiants aux activités scientifiques auxquelles elles, ils peuvent participer. Dans cette optique, il est proposé de cibler dans un premier temps le congrès de l'ACFAS.

12CS633 ABOLITION DES FRAIS D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS AU CONGRÈS DE L'ACFAS

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la position du SPUQ d'appui à la grève étudiante et favorable à l'instauration de la gratuité scolaire (12CS626, le 7 mars 2012);

ATTENDU le coût d'inscription important au congrès annuel de l'ACFAS, engendrant une présence extrêmement réduite des étudiantes et étudiants;

ATTENDU l'indéniable apport intellectuel pour les étudiantes, étudiants que présente l'assistance à ce type d'activité de communication scientifique;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à l'ACFAS qu'elle déclare la gratuité d'inscription pour toutes les étudiantes, tous les étudiants au congrès de l'ACFAS 2012 afin de permettre une présence accrue des étudiantes, étudiants;

INVITE les départements de l'UQAM à intervenir auprès de l'ACFAS pour effectuer la même demande;

DEMANDE que la présente résolution soit acheminée à la FQPPU et à tous les syndicats de professeures, professeurs pour qu'ils adoptent des résolutions en ce sens.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 15 heures 45

La présidente,

Le secrétaire,

Michèle Nevert

Pierre Lebuis

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du jeudi 26 avril 2012)

1. Projet d'ordre du jour
2. Document du SPUQ : Avis du SPUQ concernant le préambule du plan de travail
3. Document du SPUQ : Actions du SPUQ en lien avec la grève étudiante
4. SPUQ, projet de résolution : Appui du SPUQ au mouvement étudiant (26 avril 2012)
5. SPUQ, projet de résolution : Appui aux étudiantes et étudiants chiliens
6. SPUQ, projet de résolution : Dénonciation de la brutalité policière
7. SPUQ, projet de résolution : Abolition des frais d'inscription des étudiantes, étudiants au congrès de l'ACFAS
8. Correspondance entre le secrétaire du SPUQ et le vice-recteur à la Vie académique sur le report de la période d'abandon de cours (17 et 19 avril 2012)
9. Courriel du SPUQ aux directions de départements sur la validation de la session d'hiver (19 avril 2012)
10. Encarts parus dans le journal *Le Devoir* (31 mars, 7, 14 et 21 avril 2012)
11. Lettre de la FQPPU au gouvernement du Québec : « La tenue d'États généraux sur l'université : essentielle et urgente ! » (13 avril 2012)
12. Communiqués de presse de la FQPPU (16 mars et 19 avril 2012)
13. Communiqué de presse de la Table des partenaires universitaires du 30 mars 2012
14. Article : « Grève étudiante : des personnalités publiques appellent Québec à faire preuve d'ouverture » (Site de Radio-Canada, 21 avril 2012)
15. Article : Louis Roy, « Grève étudiante – Assez, c'est assez ! », *Le Devoir*, 24 avril 2012
16. Communiqué de presse de la CSN du 20 avril 2012
17. Communiqué de presse conjoint (FEC-CSQ, FNEEQ-CSN, FQPPU) du 26 avril 2012